



Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Communiqué de **prévention incendie**

Hiver 2018

Le chauffage au bois



Chaque année au Québec, il survient environ 235 incendies causés par une mauvaise installation ou une utilisation inadéquate des appareils de chauffage au bois (poêle et foyer). Ces incendies, en plus de faire de nombreuses victimes (blessures et décès), entraînent des pertes matérielles considérables évaluées à 50 000 \$ par incendie. **Les conseils suivants visent à réduire les risques d'incendie de chauffage :**

- Si vous vous apprêtez à faire l'acquisition d'un appareil de chauffage au bois, vérifiez que le sceau de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US/EPA) apparaisse sur l'appareil que vous voulez acquérir. **Ces appareils certifiés réduisent de façon marquée les émissions polluantes de fumée et de cendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison.**
- Il est fortement suggéré de faire installer votre foyer ou votre poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.

Avant la première flambée

- À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).
- Assurez-vous que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts.

Faites ramoner la cheminée chaque année ! La créosote est un dépôt formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer.

- Assurez-vous que les pierres réfractaires à l'intérieur de votre poêle à bois sont entières et que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu ou incomplet.
- Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.
- Entreposez les cordes de bois dehors, loin de la maison.

Utilisation de votre appareil de chauffage

- Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois.
- Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- Utilisez des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.
- Faites brûler peu de bûches à la fois.
- **Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives**, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée.
- Faites ramoner la cheminée par un professionnel chaque année. Si vous utilisez beaucoup votre appareil, il est recommandé de faire ramoner la cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées.

Une zone dégagée est primordiale

- Dégagez la zone autour du foyer ou du poêle de tout objet susceptible de gêner le passage.
- Assurez-vous que l'air circule librement.
- **N'entreposez pas de matériaux inflammables à proximité**, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage.

Les cendres chaudes

Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface incombustible et à plus d'un mètre de tout bâtiment pour une période d'au moins 3 à 7 jours.

Soyez à l'affût

- Si le mur derrière le poêle à bois devient chaud, faites inspecter la cheminée par un professionnel.
- En cas de feu de cheminée :
 - Fermez la clé ;
 - Sortez immédiatement ;
 - Contactez le 9-1-1.



- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage au bois.
- **Installez un avertisseur de fumée :**
 - par étage, y compris au sous-sol,
 - dans le corridor, près des chambres,
 - dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée.
- Ayez un extincteur portatif et sachez vous en servir.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec

Bonne saison de chauffage au bois !



Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Un message de :

Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Division prévention

737 de la Pisciculture, C.P. 437

St-Faustin-Lac-Carré, QC J0T 2G0

Tél : 819-717-4320 poste 2004

Courriel : info@rinol.quebec